

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 09 septembre 2022

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, MARIE-JOSEE MASSON, NATHALIE GABRYELEWICZ, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT(A PARTIR DE LA QUESTION 12), JEROME DERVAUX, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL PIQUET A LUDOVIC ROHART, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A GILDA GRIVON, MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE (JUSQU'A LA QUESTION 12)

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine GAU et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 30 juin 2022 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de délégation
2. Adhésions au SIDEN-SIAN
3. Convention avec le SIDEN-SIAN relative aux travaux d'assainissement avenue de la Libération
4. Avenant à la convention avec la Société orchésienne de crémation
5. Convention avec l'AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes)
6. Convention avec l'OGEC
7. Echange de terrains avec l'indivision DECONINCK
8. Cession du terrain pour la construction du CIS
9. Nomination d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

10. Nomination d'une adjointe à la Jeunesse et à la Petite enfance
11. Adoption d'un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse
12. Création d'une commission relative aux économies d'énergie
13. Adhésion à Pôlénergie
14. Résiliation du bail avec M. Bernard LECOCCQ
15. Mise à jour du tableau des effectifs
16. Recrutement de contractuels de droit public
17. Composition du CST (Comité Social Territorial)
18. Indemnités de fonction des élus
19. Demande de subvention à la DRAC pour l'aménagement de la médiathèque
20. Achat de la Tour à Diablos
21. Question posée par le Rassemblement populaire et citoyen

M. le Maire tient à remercier un certain nombre de ses collègues suite à l'organisation du spectacle son et lumière sur les festivités « Orchies Libéré » du samedi 24 septembre 2022 et des camps Britanniques, Allemands et Américains. Il nomme notamment M. Didier BAERT, M. Jean-Pierre GUENOT, M. Patrick FREMAUT et M. Roger VANDEVYERE.

M. le Maire tient à lire un des nombreux messages de remerciements qu'il a reçu que ce soit sur les réseaux sociaux ou par sms : « Bonsoir, je tenais personnellement à vous remercier pour les festivités « Orchies Libéré » nous avons passés un agréable moment et surtout nous avons vécu un moment inoubliable autour de ce grand moment historique. Un grand merci de la part des enseignants et des élèves du collège Notre-Dame de la Providence, à qui, vous avez offert ces trois beaux jours. Un grand merci également pour le spectacle « son et lumière » de samedi soir, ce fut grandiose, une très belle réussite. Cordialement Une enseignante Histoire-Géo du collège Notre-Dame de La Providence. »

M. le Maire tient à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur implication dans ce projet, un réel travail collectif.

Il tenait également à remercier Mme Nelly THIEFFRY pour son dévouement auprès des écoles publiques et privées afin qu'ils puissent participer à la visite des camps.

- 1 -

Compte-rendu de délégation

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, je vais vous rendre compte des décisions prises dans le cadre de ma délégation relative à la signature de marchés publics en procédure adaptée.

Marchés de services :

- Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2022

- Lot 1 : Séjour à la neige en France (Val Cénis-Savoie)
Tootazimut : 875€ TTC par enfant (16 places)
 - Lot 2 : Séjour à la neige à l'étranger : sans suite (Aucune offre reçue)
 - Lot 3 : Séjour en France (Paris - 1 journée à Disneyland et visites)
ADAV : 495€ TTC par enfant (24 places)
 - Lot 4 : Séjour à thème (Center Parc Lommel Belgique)
Océane Voyages : 730€ TTC par enfant (24 places)
- Prestation de restauration collective 2021/2022 - Dupont Restauration
 - Repas maternelle : 2,38€ TTC
 - Repas élémentaire : 2,61€ TTC
 - Repas personnel communal : 3,73€ TTC
 - Prestation de restauration collective 2022/2024 - Dupont Restauration :
 - Repas maternelle : 2,67€ TTC
 - Repas élémentaire : 2,83 TTC
 - Repas personnel communal : 3,99€ TTC
 - Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Maison de la Chicorée en Centre Culturel Bureau Face B : 271 998,10€ TTC
 - Mission de contrôle technique pour la requalification de la Maison de la Chicorée en Centre Culturel - APAVE Nord : 7 600€ TTC
 - CSPS (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) pour la requalification de la Maison de la Chicorée en Centre Culturel
Contrôle G : 3 800,00 € TTC
 - Mission de contrôle technique pour la construction d'un service de gestion comptable
Dekra : 7 800€ TTC
 - Mission de CSPS pour la construction d'un service de gestion comptable - Dekra -
3 984€ TTC
 - Orchies Plage - European Partner : 72 000€ TTC
 - Fourniture, conditionnement et livraison de titres-restaurant pour le personnel communal d'Orchies - Edenred France

Marchés de fournitures :

- Colis des fêtes de fin d'année 2022
 - Lot 1 : Colis des aînés - LOU BERRET : 25 514,50€ TTC
 - Lot 2 : Colis des retraités communaux - La Quercynoise : 1 650€ TTC
 - Lot 3 : Colis des pensionnaires de la maison de retraite

Les Ducs de Gascogne : 1 959,99€ TTC

Marchés de travaux :

- Construction d'un service de gestion comptable : 2 545 188,73€ TTC
 - Lot 01 : Gros-œuvre - HDF Construction : 711 395,40€ TTC
 - Lot 02 : Charpente bois - JBCC : 142 344€ TTC
 - Lot 03 : Couverture Etanchéité bardages
Nord France Couverture : 571 108,61€ TTC
 - Lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium- MAP : 118 351,20€ TTC
 - Lot 05 : Serrurerie - BR Conception : 20 171,40€ TTC
 - Lot 06 : Electricité - SNEF : 153 360€ TTC
 - Lot 07 : Plomberie - CVC - SAMIT : 256 033,50€ TTC
 - Lot 08 : Ascenseurs - ORONA Nord : 26 748,00€ TTC
 - Lot 09 : Cloisons, doublages, faux plafonds
Nouveaux établissements module : 107 409,62€ TTC
 - Lot 10 : Menuiseries intérieures bois
Nouveaux établissements module : 83 990,37€ TTC
 - Lot 11 : Carrelages et Faïences - Batisol et résines : 18 557,54€ TTC
 - Lot 12 : Sols souples - Dfinitions : 33 600€ TTC
 - Lot 13 : Peinture - Batisol et résines : 53 101,51€ TTC
 - Lot 14 : VRD - Entreprise Jean Lefebvre : 249 017,58€ TTC

 - Programme de voiries 2021-2023 - Entreprise Jean Lefebvre : 2 567 989,74€ TTC
 - Tranche ferme :
 - Rue de la Planche de Pierre : 75 622,56 € TTC
 - Rue du Collège voyette parc du Millénium : 197 354,64 €
 - Tranche conditionnelle :
 - Avenue de la Libération : 825 523,74€ TTC
 - Contour de l'Eglise : 297 759,12€ TTC
 - Impasse Château d'Eau (Délaissé RD938) : 144 132,48 €
 - Rue Henri Fievet : 284 687,76€ TTC
 - Voiries et trottoirs résidence des 6 Bonniers : 444 739,02€ TTC
 - Rue des Glycines : 165 141,42€ TTC
 - Tranche optionnelle
 - Traitement es EP par infiltrations sous trottoirs : 133 029,00 €
TTC
-

-2-

ADHESION AU SIDEN-SIAN

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux et Vice-président du SIDEN-SIAN.

Suite aux comités du SIDEN-SIAN en date des 12 novembre 2020, 22 novembre 2021, 16 décembre 2021, 22 février 2022, 28 avril 2022 et 21 juin 2022, le conseil municipal est invité à approuver les adhésions au SIDEN-SIAN :

- de la commune de Vendeuil (Aisne) avec transfert de la compétence Eau potable
- de la commune de Hermies (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau potable, Assainissement collectif et Défense extérieure contre l'incendie
- des communes d'Eterpigny (Pas-de-Calais), Oppy (Pas-de-Calais), Gondécourt (Nord), Neuville-sur-Escaut (Nord), Moeuvres (Nord) avec transfert de la compétence Défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites adhésions.

-3-

CONVENTION AVEC LE SIDEN-SIAN RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AVENUE DE LA LIBERATION

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

La commune a réalisé des travaux d'aménagement de voirie avenue de la Libération.

Ces travaux ont suivi ceux du SIDEN-SIAN concernant l'eau potable et d'assainissement.

Afin d'éviter une réfection provisoire des tranchées d'eau potable, le SIDEN-SIAN a proposé à la commune de déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés uniforme.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le SIDEN-SIAN.

Le coût total des travaux de voirie pour la ville s'élève à 825 523,74€TTC et la participation du SIDEN-SIAN est fixée à 8 000€ TTC.

M. Guy DERACHE tient à préciser que la participation concerne seulement le tapis d'enrobés ; le SIDEN-SIAN a préféré confier la maîtrise d'œuvre à la commune et lui rembourser ce que ça lui aurait coûté.

De plus, le SIDEN-SIAN a engagé 400 000€ de dépenses pour l'Avenue de la Libération pour le renouvellement de l'eau potable et une partie de l'assainissement qui était en mauvais état.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à l'unanimité à signer ladite convention.

-4-

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORCHESIENNE DE CREMATION

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal aux Transports.

En date du 3 juillet 2015, la ville a conclu avec la Société orchésienne de crémation un contrat de concession de services ayant pour objet la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un crématorium pour une durée de 25 ans.

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose aux titulaires d'un contrat de la commande publique ayant pour objet tout ou partie de l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Une clause relative au respect et à la mise en œuvre des principes de laïcité et de neutralité du service public doit donc être insérée par avenant au contrat de délégation de service public.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le maire à signer ledit avenant.

**CONVENTION AVEC L'AFAC
(Assistance Fourrière Animalière aux Communes)**

M. le Maire donne la parole à Mme LISE FOUCART, conseillère municipale aux Incivilités et à l'École de musique.

La commune ne disposant pas de fourrière, il est proposé de renouveler la convention entre la ville et l'AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes) pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'AFAC est située à Marly. Elle est chargée de la capture et du transport des chiens et chats errants et/ou en état de divagation sur le territoire de la commune dans le respect des règles de la protection animale.

L'AFAC mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la recherche des propriétaires des animaux trouvés errants (à partir du tatouage, de l'identification par puce électronique, du collier ou de tout autre moyen d'identification de l'animal).

Les chiens et chats errants placés en fourrière sont gardés :

- pendant un délai légal de huit jours ouvrés
- jusqu'au 15^{ème} jour suivant la morsure si l'animal a été placé au titre de la surveillance sanitaire des animaux mordeurs ou griffeurs

Au terme de ce délai les animaux errants non réclamés par leur propriétaire deviennent propriété du gestionnaire de la fourrière. Ils sont alors, sur avis du vétérinaire, euthanasiés ou confiés à la SPA de Marly en vue de leur adoption.

Le coût par habitant passe de 0,78€ HT à 0,815€ HT.

Coût 2020 = 7 695,61€

Coût : 2021 = 8 654,62€

Coût 2022 = 8 584,88€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le maire à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC L'OGEC

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY, adjointe aux Activités scolaires.

Il est proposé de renouveler la convention avec l'OGEC pour la prise en charge des frais de scolarité des élèves domiciliés à Orchies et scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de l'Ecole Notre Dame de la Providence.

Le montant passe :

- pour les élèves des classes élémentaires de 616€ par élève à 551,02€ par élève
- pour les élèves des classes maternelles de 1 100€ par élève à 1 289,05€

284 Orchésiens sont actuellement scolarisés à l'école privée :

- 203 en classes élémentaires
- 81 en classes maternelles

La nouvelle convention entraîne un surcoût annuel de 1 992€ pour la commune si les effectifs de l'école privée restent identiques.

Coût annuel de la contribution à l'OGEC :

- année scolaire 2019/2020 : 137 488,34€
- année scolaire 2020/2021 : 132 968€
- année scolaire 2021/2022 : 128 597,33€
- estimation année scolaire 2022/2023 : 135 731,10€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le maire à signer ladite convention.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC L'INDIVISION DECONINCK

M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE.

Par délibération du 27 septembre 2001, le conseil municipal avait délibéré en faveur d'un échange de terrains avec les consorts DECONINCK. Ces terrains se trouvent Rue de Kelso.

Il était donc prévu l'échange suivant :

- la cession à la commune par les consorts DECONINCK d'une partie de la parcelle B860, soit une surface de 813 m²
- la cession aux consorts DECONINCK par la commune d'une partie de la parcelle B859, soit une surface de 330 m²

Il s'avère que cet échange n'a jamais été formalisé par un acte notarié alors que la commune a aménagé sur la parcelle concernée un mur anti-bruit.

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2021, le conseil municipal avait délibéré pour un échange sans contrepartie financière.

Vu la différence de surface entre les deux parcelles (+483 m² au bénéfice de la commune), l'historique du dossier (paiement de la taxe foncière pendant vingt ans), il est proposé au conseil municipal de :

- céder à l'euro symbolique au profit de l'indivision DECONINCK la parcelle B 1405 pour une surface de 330 m²
- d'acheter à l'indivision DECONINCK la parcelle B 1407 pour une surface de 813 m² au prix de 10 660€

Pour information, l'avis du Domaine sur la valeur vénale de la parcelle communale cédée est de 3 600€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit échange.

-8-

CESSION DU TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DU CIS

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Par délibérations des 25 juin et 24 septembre 2020, 30 septembre et 16 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la cession à l'euro symbolique au profit du SDIS du Nord du terrain nécessaire à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours.

Cependant, au vu des interrogations de la ville sur le respect des mesures de sécurité de la salle Léo Lagrange, il a été constaté par les membres de la commission de sécurité, les représentants du SDIS et de la commune, que le nombre de dégagements ainsi que la largeur en unité de passages prévus par le plan de division parcellaire étaient insuffisants.

Le SDIS du Nord a donc sollicité de son prestataire la modification du projet de division et l'établissement d'un nouveau plan parcellaire.

Le plan de géomètre étant finalisé, il est donc proposé d'abroger les délibérations précédentes pour accepter dans une seule délibération la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrales suivantes :

- D 2870
- D 2871
- D 2872
- D 2873
- D 2874
- D 3178 lot c
- D 3180 lot a

soit une surface totale de 3 369 m²

Pour information, le service du Domaine a estimé lesdites parcelles à :

- 63,13€ le m² pour une partie (surface de 2 297 m²)
- 92€ le m² pour l'autre partie (surface de 1 072 m²)

soit un total de 243 624€

M. Guy DERACHE tient à remercier M. le Maire pour le travail fourni. En effet, sur ces terrains, un projet de construction était déjà prévu.

M. le Maire a su faire reculer le promoteur et lui faire accepter que la ville reprenne ces terrains afin de construire le centre d'incendie et de secours.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite cession.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi du 25 novembre 2021, dite loi Matras, vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

L'article 13 de ladite loi oblige les communes à désigner un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de cette fonction précise les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et de secours.

Cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ».

Dans ce cadre, M. le Maire propose de nommer Mme Marine HERLEM à cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

NOMME à l'unanimité Mme Marine HERLEM à ladite fonction

NOMINATION D'UNE ADJOINTE A LA JEUNESSE ET A LA PETITE ENFANCE

La ville a candidaté au titre de « Ville amie des enfants » de l'UNICEF.

Suite à une audition en date du 2 septembre dernier, la commission d'attribution du 13 septembre a décidé de décerner à la ville ce titre pour la période 2020-2026.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de nommer Nathalie GABRYELEWICZ adjointe à la Jeunesse et à la Petite enfance.

M. le Maire en profite pour rappeler les nombreux titres ou labels obtenus ces dernières années par la ville :

- Ville à vélo du Tour de France 3 étoiles

- 1ère ville du Nord au baromètre cyclable 2022 de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)
- Prix départemental des jardins familiaux et partagés
- Label Ville éco propre (AVPU - Association des Villes pour la Propreté Urbaine)
- Prix spécial pour la politique mégot lors des trophées de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine)
- Démarche primée lors du concours annuel du Réseau des villes amies des aînés (projet du conseil des sages sur les noms de rues)
- Label Terre de jeux 2024 et Centre de préparation aux JO (Contact Pévèle Arena)
- 1^{ère} place du Challenge de la mobilité 2021 (catégorie "modes actifs") et prix coup de cœur du jury (transport des seniors en triporteur vers le club des aînés)

M. le Maire tient tout d'abord à souligner le remarquable travail de M. Adrien LARTISIEN, Collaborateur de M. le Maire et de M. Armand DEFRETIN, Responsable du service Sport/Enfance/Jeunesse, tout ceci sous la direction de Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services.

Ceci a permis d'apercevoir combien la Ville d'Orchies était dotée d'un certain nombre d'actions en faveur des plus jeunes, l'occasion de prendre un certain nombre d'engagement pour accentuer ce travail envers les jeunes.

M. le Maire est très fier de l'obtention de ce titre car pour lui, les enfants sont notre avenir.

Il se trouve que l'une des seules remarques qu'a pu faire la commission d'attribution au cours de l'audition a été qu'au sein du conseil municipal aucun élu n'est vraiment fléché sur le thème de la jeunesse et de la petite enfance.

C'est alors que M. le Maire a tenu à rappeler que certains élus étaient en charge de cette délégation à différents titre notamment Mme Emilie PLAISANT et Mme Nathalie GABRYELEWICZ sur le conseil des enfants, Mme Nelly THIEFFRY sur les affaires scolaires, M. Jean-Pierre GUENOT sur les centres de loisirs mais également Mme Cécile DUPUIS pour le projet des écoles.

Tout cela pour rappeler que plusieurs projets sont mis en place à destination des enfants au sein de notre commune. M. le Maire prend pour exemple une action très récente à savoir la distribution des passeports civisme dans les écoles publiques et privées avec l'aide de Mme Lise FOUCART.

M. le Maire tient à remercier Mme Nathalie GABRYELEWICZ d'avoir acceptée cette lourde responsabilité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

NOMME à l'unanimité Mme Nathalie GABRYELEWICZ à ladite fonction

- 11 -

ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à la Jeunesse et à la Petite enfance.

Suite à l'obtention du titre « Ville amie des enfants », la ville s'engage désormais à respecter cinq engagements, traduction des droits ancrés dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ainsi, une ville amie des enfants :

- assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité
- permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire
- développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
- noue un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UNICEF.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité ledit plan d'action et ladite convention.

-12-

CREATION D'UNE COMMISSION RELATIVE AUX ECONOMIES D'ENERGIE

M. le Maire passe la parole à M. Marc DUPUIS, conseiller municipal délégué à la Transition énergétique, et à Mme Lise FOUCART.

Face au complexe énergétique et économique actuelle, il est demandé à chacun de faire des efforts pour optimiser et/ou voir réduire sa consommation, de ce fait, la collectivité se doit d'agir face à cette crise.

Comme annoncé début septembre, l'éclairage nocturne de la mairie a été arrêté.

La mise en route du chauffage sera activée en deux étapes, tout d'abord l'école maternelle et la garderie maternelle annoncé le 7 octobre, et en second temps, les autres bâtiments municipaux.

M. Marc DUPUIS tient à rappeler la réglementation dans les salles de sport, le chauffage doit être à 14 degrés minimum et 19 degrés dans les vestiaires. La commission agira en conséquence en fonction du climat.

Pour l'ensemble de ces décisions, il est proposé d'associer les Orchésiens dans leur choix et surtout les inciter à réfléchir sur leurs usages ; c'est pourquoi il est proposé de mettre en place une commission extra-municipale sous la présidence de Mme Lise FOUCART et M. Marc DUPUIS.

La commission aura pour rôle de valider, d'appuyer et d'arbitrer certains choix mais également de proposer, discuter de nouvelles actions. Elle sera composée de membres permanents élus, agents municipaux, d'associations mais aussi d'habitants via un appel à candidature présent dans le bulletin municipal (5 places).

Un appel à candidature sera diffusé dans le bulletin municipal avec réponse d'ici le 15 octobre.

Il tient à préciser qu'en fonction de certains sujets, les membres pourront intervenir ponctuellement pour débattre.

Cette commission jouera un rôle important pour la mise en place de projets sur le long terme en matière de logement durable.

Mme Lise FOUCART tient à partager le nom de cette commission : « La commission VERTUOZ », elle associe deux notions. Cette commission se veut vertueuse par son aspect économique et doit Oser en matière environnementale.

M. le Maire tient à ajouter qu'il lui semblait important de réfléchir avec un certain nombre de collègues, d'ouvrir cette commission à la démocratie participative, en sachant que les élus représentent la démocratie représentative, et à l'ensemble des concitoyens.

M. le Maire souhaite que le conseil municipal valide le principe de l'éclairage public d'un mât sur deux. Pour une raison de sécurité, la ville n'éteindra pas tous ses éclairages car, la commune bénéficie d'un dispositif de vidéo protection mais pour que celui reste efficient, l'éclairage ne doit pas être éteint.

En sachant que, la ville d'Orchies possède 1 600 mâts, qu'aujourd'hui 200 d'entre eux sont équipés de leds et qui permettent une nette modulation de l'éclairage (proposition : 22h-00h 50% de luminosité et de 00h-05h baisser la luminosité de 70%).

Ce qui faut savoir c'est que la communauté de communes ayant une compétence en matière d'éclairage public, a souhaité offrir aux communes, d'avancer le montant des travaux pour le passage en led.

Pour la ville d'Orchies, le montant s'élève à un peu plus d'1 million d'euros, et les travaux devront commencer au mois d'octobre. Ce million d'euro sera remboursé par la commune dans le cas de son transfert de restitution de charges sur 20 ans, soit 50 000 euros sur 20 ans.

Pour pouvoir procéder à l'extinction d'un mât sur deux, il va falloir l'aide des services municipaux, et un peu plus de 15 jours pour que ceci soit appliqué.

Depuis, il a été proposé d'éteindre un certain nombre de lumières notamment tout ce qui est éclairage de la mairie, éclairage au niveau du rond-point Slosse mais également faire des économies d'eau.

M. le Maire souhaite présenter quelques données concernant les coûts du gaz :

- pour la saison 2020/2021 un total de 64 924 € ;
- pour la saison 2021/2022 un total de 171 000 € ;
- pour la saison 2022/2023 un total de 260 000 € ;

Une réelle augmentation des coûts en quelques années.

Pour cela, M. le Maire invite tous les membres municipaux à modifier leur consommation et à inciter les concitoyens orchésiens à faire de même. Ce n'est pas seulement pour l'aspect économique, ceci à un réel impact sur la planète.

M. le Maire tient à revenir sur le point important c'est-à-dire le chauffage dans les bâtiments municipaux. Il a fait le choix d'attendre jusqu'au 7 octobre pour la garderie et l'école maternelle. Il tient à souligner que, si la température s'avère être en dessous des normes, la commission avisera bien évidemment.

En ce qui concerne les autres bâtiments, le chauffage sera mis en attente, c'est-à-dire que si le climat le permet le chauffage ne sera pas activé, cependant si la température des salles est en dessous des réglementations, la mairie avisera au moment venu d'après les retours de la commission.

M. le Maire souhaite que la commission se focalise également sur l'eau et non pas seulement sur le gaz et l'électricité. En effet, réfléchir sur plusieurs démarches et/ou actions que la ville peut mener notamment sur la mise en service de cuves de récupération d'eau de pluie par exemple.

La participation de tous est réellement importante, tout individu est concerné par cette complexité économique et énergétique.

Mme Nelly THIEFFRY tient à partager au conseil municipal un élément personnel à savoir sa facture d'eau. Elle a pu apercevoir la consommation exacte d'un ménage dans une habitation, en effet, ce descriptif permet à chacun d'entre nous de s'interroger sur sa consommation et de procéder différemment.

M. le Maire indique que prochainement, la mairie va signer une délibération pour pouvoir devenir partenaire de l'organisme POLENERGIE qui est lui-même financé par l'ADEME et le conseil régional. Si le conseil vote favorablement pour ce partenariat, l'idée est que sous une quinzaine de jours les services techniques et les représentants de Pôle énergie puissent venir dans la ville afin de réaliser un diagnostic complet des bâtiments municipaux.

Autrement dit, les aider à trouver des solutions concernant les travaux à réaliser, dans les écoles publiques par exemple (laine dans les murs, détecteurs de mouvement pour les lumières, prévention auprès des enseignants sur la consommation, etc.).

M. Matthieu CAUVIN fait appelle à la résistance républicaine, c'est-à-dire ne pas payer les factures d'électricité.

M. le Maire indique qu'au niveau de l'Union européenne un certain nombre de décisions doivent être prises pour taxer ces fameux super profits et qu'au niveau local, tout le monde se doit d'accepter ce principe de financement, ils bénéficient de prestations cela est donc légitime.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de M. Mathieu CAUVIN

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite création.

-13-

ADHESION A POLENERGIE

M. le Maire passe la parole à M. Marc DUPUIS.

L'association POLENERGIE a été créée en 2011 par la Région Hauts-de-France et l'ADEME.

Elle apporte une expertise dans les domaines suivants :

- efficacité énergétique
- mobilité
- ENR, hydrogène et gaz verts
- décarbonation
- réseaux énergétiques intelligents
- économie circulaire

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association pour un coût annuel de 600€.

Pour notre territoire, les propositions de partenariat portent sur les projets suivants :

- étude d'opportunité d'un réseau de chaleur urbain en lien avec les gisements disponibles sur le territoire
- scan énergie des bâtiments communaux pour avis sur les actions prioritaires en matière d'efficacité énergétique
- étude d'opportunité solaire photovoltaïque sur le territoire (sol, ombrière et toiture)

M. Marc DUPUIS tient à ajouter, avec l'accord du conseil, qu'Orchies serait la 3^{ème} ville à y adhérer et qu'un rendez-vous sera planifié sous quinzaine afin de faire un point sur les bâtiments prioritaires c'est-à-dire les écoles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion.

-14-

RESILIATION DU BAIL AVEC M. BERNARD LECOCCQ

M. le Maire passe la parole à M. Marc DUPUIS.

La ville d'Orchies loue à M. Bernard LECOCCQ les parcelles section B 383 (41a 50ca) et B 888 (51a 93ca) situées rue de Kelso le long de l'autoroute.

M. Bernard LECOCCQ souhaitant prendre sa retraite, il est proposé au conseil municipal de mettre fin audit bail.

Dans ce cadre, une indemnité de sortie lui sera versée de 1,20€ le m², soit un total de 11 211,60€.

Plusieurs projets sont envisagés sur ce site : éco pâturage, forêt urbaine ou plantation d'arbres comme mesures compensatoires d'autres projets.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite résiliation.

-15-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des avancements de grade au 1^{er} octobre 2022, il est proposé au conseil municipal la création des postes suivants :

- deux postes d'agent de maîtrise
- un poste d'agent de maîtrise principal
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à jour.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de l'autoriser à signer les contrats d'accroissement temporaire d'activité suivants pour renforcer les services municipaux :

- un CDD à temps complet du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour le service des agents d'entretien
- un CDD à 30 heures hebdomadaires du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour le service des agents d'entretien
- un CDD à temps complet du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour le service voirie
- un CDD à temps complet du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 pour le secrétariat de la DGS
- un CDD à 12h/semaine du 1^{er} octobre 2022 au 31 septembre 2023 pour les services administratifs
- un CDD à 20h/semaine du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour le service finances
- un CDD à temps complet du 1^{er} octobre au 30 septembre 2023 pour le service finances

M. le Maire rappelle que l'idée est d'utiliser le passage par le CDD pour s'assurer que le poste et l'agent soient en total adéquation.

M. Matthieu CAUVIN tient à rappeler la position du rassemblement populaire et citoyen, ils sont contre les enchaînements de CDD car cela apporte d'autant plus une situation précaire.

M. le Maire indique que cela figura dans le prochain bulletin municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit recrutement.

COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le CST (Comité Social Territorial) a été créé par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Il est issu de la fusion des comités techniques et des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Un CST est créé dans chaque collectivité employant au moins cinquante agents.

Le nombre de représentants du personnel est déterminé par l'organe délibérant de la collectivité auprès duquel est placé le CST.

Il revient donc de délibérer pour fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST de la ville d'Orchies, ainsi que la part respective de femmes et d'hommes.

Ce nombre doit être compris entre 3 et 5.

Proposition élus titulaires :

1. Guy DERACHE
2. Nelly THIEFFRY
3. Michel PIQUET
4. Anne-Sophie DEBERDT
5. Jean-Pierre GUENOT

Proposition élus suppléants :

1. Didier BAERT
2. Gilda GRIVON
3. Jérôme DERVAUX
4. Marie-Josée MASSON
5. Cécile DUPUIS

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN.

M. Matthieu CAUVIN indique sa position, elle est la même que la CGT sur le CST, cette réforme entraîne la disparition des CHSCT. Cette suppression intervient à un moment même où a lieu une crise sanitaire, une dégradation des conditions de travail est observée sous l'effet d'une politique autoritaire. Les CHSCT mériteraient au contraire d'être renforcés, par conséquent il votera contre.

Le Conseil Municipal,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite composition du CST

-18-

INDEMNITES DES ELUS

Lors du conseil municipal du 28 avril dernier, le conseil municipal a validé les indemnités de fonction des élus selon les modalités suivantes :

- au maire : 63,25% de l'IBT
- aux 8 adjoints : 18,34% de l'IBT
- aux 4 conseillers municipaux délégués de 9,17% de l'IBT
- aux 16 autres conseillers municipaux de 1,19% de l'IBT

Suite à leur demande, il est proposé de retirer de la liste des élus bénéficiaires de ladite indemnité de fonction Mme Cécile DUPUIS et M. Jacques LEMAIRE.

M. Jacques LEMAIRE a effet fait valoir ses droits à la retraite d'adjoint et Mme Cécile DÉPUIS, en raison de ses nouvelles activités professionnelles, ne peut pas toujours être présente sur les manifestations orchésiennes.

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN.

M. Matthieu CAUVIN ajoute qu'au vu de la situation actuelle, il souhaite réitérer sa demande concernant une baisse des indemnités de tous les élus.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de M. Mathieu CAUVIN

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite modification des indemnités.

-19-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Pierre GUENOT, adjoint aux Centre de loisirs et à la Culture.

Dans le cadre de la demande de subvention à la DRAC pour l'aménagement de la médiathèque, le conseil municipal est invité à valider l'APD (Avant-projet définitif).

Coût travaux APD (date de valeur janvier 2023) = 2 740 132,04€ HT

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter l'APD et de donner délégation au maire pour solliciter le soutien financier des différents partenaires, dont la DRAC dans le cadre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation).

Pour information, le planning est le suivant :

- février 2023 : lancement de l'appel d'offres
- avril 2023 : début des travaux
- avril 2024 : fin des travaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-20-

ACHAT DE LA TOUR A DIABLES

M. le Maire passe la parole à Audrey MILLET, conseillère municipale aux Sports.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir au prix de 560 000€ la propriété sise 76 rue Jules Ferry, propriété de M. et Mme NOBLET, qui comprend la Tour à diables, classée monument historique.

Les références cadastrales sont les suivantes :

- section D n°982 pour une contenance de 1 749 m²
- section D n°983 pour 110 m²

Il s'agit d'une maison bourgeoise construite en 1921, édifiée en R+1+grenier.

Dans le jardin se trouvent :

- une dépendance en R+1, en bon état, d'une superficie de 184 m²
- la Tour à diables, bâtisse classée monument historique, construite au début du XV^{ème} siècle, en même temps que les remparts

Ce prix de 560 000€ correspond à un prix tous frais compris (acte en main).

Pour information, l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien est de 570 000€ avec une marge d'appréciation de 10%.

M. le Maire indique qu'il s'est engagé à racheter la maison en elle-même, mais également le bâtiment qui fait à peu près 1000 m², et le plus important la Tour à Diables.

L'idée c'est aussi de pouvoir engager un certain nombre de démarches avec les propriétaires voisins qui ont la chance, aujourd'hui d'être propriétaire de ces parcelles non constructibles, et donc l'objet serait d'avoir une continuité avec la Tour à diables pour y construire un parc urbain avec possibilité de la visiter.

Quoiqu'il arrive la collectivité sera propriétaire de la Tour à diables et l'ensemble des Orchésiens et bien d'autres personnes, auront la chance de pouvoir visiter ce monument historique et contempler la vue sur la ville d'Orchies.

Sur l'affectation des bâtiments, M. le Maire indique qu'ils n'ont pas encore de but précis mais ce sera l'occasion de proposer à un élu d'animer une commission afin d'amener un certain nombre d'idées et potentiellement, au vu des nombreuses demandes des associations culturelles, réserver une partie des dépendances pour les accueillir.

M. le Maire tient à ajouter que le conseil peut être fier des décisions prises car, après la maison de la chicorée, la ville d'Orchies a pu acheter ce magnifique monument historique appelé la Tour à diables.

Pour des raisons de respect de l'intimité des propriétaires actuels, les membres du conseil municipal n'ont pas pu encore la visiter mais dès lors que la commune sera propriétaire, M. le Maire ne manquera pas d'inviter les élus du conseil visiter ce monument.

M. Sébastien HENNON indique que l'ensemble du conseil peut être fier de ce bel achat, un emblème pour Orchies comme l'usine de la Chicorée Leroux. C'est un des derniers grands monuments de la ville, le conseil municipal peut se féliciter.

M. Frédéric SZYMCZAK tient à ajouter que le BCO a anticipé cette acquisition ; en effet, sur les nouveaux maillots de cette année nous pourrions apercevoir le monument emblématique inscrit, signe de fierté et symbole de la ville.

M. le Maire ajoute que la ville a donc pu acquérir ces deux plus grands monuments d'Orchies à savoir, la Maison de la Chicorée Leroux et la Tour à diables.

Il tient à préciser également que les services de la région se sont intéressés à ce monument, de ce fait, il y aura une restitution historique et architecturale de la Tour à diables lors d'une conférence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit achat.

-21-

QUESTION POSEE PAR LE RASSEMBLEMENT POPULAIRE ET CITOYEN

M. le Maire donne la parole à M. Matthieu CAUVIN.

« Plusieurs habitants nous ont informés d'un problème suite au stationnement de camions face au sentier de la Poste. Il semble que la circulation ne puisse pas se faire correctement, les poubelles n'ont pas pu être ramassées et cela peut même également s'avérer très dangereux en cas de gros problème chez un résident tel qu'un incendie. Le problème a été signalé mais apparemment n'a pas été résolu. Envisagez-vous des dispositions, notamment un autre lieu de stationnement pour les camions ? Pour la sécurité des résidents du sentier de la Poste, cette situation ne peut se répéter à chaque fête foraine. »

M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE.

Comme tous les ans, les forains doivent stationner leurs véhicules dans des endroits différents dans la ville. M. Guy DERACHE est lui-même intervenu au côté de M. le Maire dans la semaine.

Avec l'aide de M. le Maire, ils se sont mis d'accord pour trouver un endroit où les forains pourront se stationner en toute sécurité que ce soit pour eux et les habitants de la commune.

De ce fait, les forains ont été contactés directement par M. le Maire et devront se stationner derrière la gendarmerie sur le parking de la Pévèle Aréna. Cependant, M. Guy DERACHE indique qu'ils devront y installer des plaques d'égouts car, ces personnes vivent dans leurs véhicules, et ont besoin d'eau et d'électricité.

Il ajoute également que les stationnements ne gênent en rien l'intervention des pompiers, ils seront capables d'intervenir en cas de feu, d'accidents, grâce à leurs engins.

En ce qui concerne les poubelles, les habitants auraient dû contacter la mairie afin de trouver une solution.

De plus, il tient à rappeler qu'au niveau du stationnement, la police municipale verbalise les véhicules mal stationnés.

M. le Maire indique être très surpris de cette question, car il a été interpellé par une personne pour ce cas de figure. Il rappelle que, dès son arrivée sur Orchies, le premier dossier qu'il a dû gérer était précisément la problématique du sentier de la Poste, un habitant avait installé des barbelés afin de bloquer le passage, M. le Maire a dû demander à la police municipale d'intervenir afin de tout nettoyer.

Dès lors, suite aux remarques reçues, il s'est empressé d'échanger directement avec Mme Virginie MEAUZOOONE et la police municipale, à qui il était reproché de ne pas être intervenue la première fois sous prétexte qu'il s'agissait des forains et puis la seconde d'avoir pris ceci avec trop de légèreté. De ce fait, M. le Maire insiste sur le fait que la police municipale a bien verbalisé les forains et que dans ce cas précis il s'agissait d'une remorque.

A retenir que, lorsqu'il s'agit de sécurité civile, la mairie se fait le devoir de répondre le plus rapidement possible et même s'il s'agit de forains, que les relations peuvent être parfois tendues, ce sujet est primordial. M. le Maire indique que depuis quelques années ils ont réussi à lier des liens avec ces forains, et au moindre petit souci, ils échangent afin de trouver une solution le plus rapidement possible pour le bien des habitants et des forains.

Comme M. Guy DERACHE a pu le dire précédemment, M. le Maire a recommandé aux forains de stationner au niveau du parking de la Pévèle Aréna, et, ces derniers ont demandé à ce que cette demande soit faite par courrier.

M. Didier BAERT sera en charge de rappeler à chaque fois aux forains leur engagement concernant le stationnement.

M. Matthieu CAUVIN indique que cela a posé un problème aux personnes qui habitent le sentier de la Poste, il fait cette demande également au profit de la police municipale qui doivent à chaque fois aller voir les forains pour les faire déplacer. Il ajoute également l'idée d'installer potentiellement des poteaux pour éviter à nouveau ce cas de figure.

M. le Maire demandera à M. Guy DERACHE d'étudier cette demande avec les services techniques, il est d'accord sur le fait que le stationnement des véhicules des forains gêne la mobilité des riverains, des personnes en situation de handicap, cependant, l'installation de poteaux partout risque de défigurer la commune et n'est pas forcément une bonne chose.

M. le Maire indique une nouvelle fois, qu'une solution sera prise pour éviter le stationnement des engins.

M. Jean-Pierre GUENOT ajoute que les poteaux ne sont pas une bonne solution, cela gênera tout de même l'accessibilité et en ce qui concerne les poubelles, certes elles n'ont pas été ramassées, mais les services municipaux se sont rendus sur les lieux une première fois puis une seconde fois en fin de journée ou le lendemain afin de nettoyer le restant des poubelles.

M. Guy DERACHE rétorque qu'il est pour la justice, mettre des poteaux au sentier de la Poste voudrait dire d'en installer partout sur le long du trottoir et cela n'est pas forcément une des meilleures solutions.

La séance est levée à 20h50.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	

Nathalie GABRYELEWICZ	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Jérôme DERVAUX	
Patrick FREMAUT	
Marine HERLEM	
Matthieu CAUVIN	
Michel PIQUET (Procuration à Ludovic ROHART)	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Lise FOUCART)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Gilda GRIVON)	
Michel DEPREZ (Procuration à Didier BAERT)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Carine GAU)	